35
Journal de la Fédération du Parti Socialiste d'Ille-et-Vilaine
ISSN : 0760 - 5404
N° 167 - JANVIER 2005 - 0,76 EURO

À RENNES, LE 5 FÉVRIER

avec François HOLLANDE

participons

aux Assises Régionales de l'Education

9 h - 17 h au TNB

et

à la manifestation pour la défense des 35 heures

Rendez-vous place de la Gare à 10 h 30

Edito - Agenda : page 2 • D'un Référendum militant à un référendum citoyen : pages 3 à 6 • Emploi, bilan de la droite : page 7 et 8 • Assises régionales de l'Education : page 8.
Entre les pages 4 et 5 est encarté un quatre pages intitulé : Carnet de Liaison.

EDITO

Par Frédéric BOURCIER
Premier Secrétaire Fédéral

Un projet socialiste est d'abord un projet éducatif.

Ce 5 février 2005, les socialistes bretons vont affiner leur contribution au projet socialiste pour une société éducative.

C'est un enjeu qui rejoint celui de la société républicaine. Nombreux sont ceux qui considèrent aujourd'hui que le lien entre les valeurs de la République et l'Ecole est distendu. C'est mortifère pour l'avenir de notre démocratie.

Le contexte dans lequel nous abordons ce débat est difficile. La droite gouvernementale déstabilise le système éducatif par la disparition des moyens — environ 900 postes enseignants du second degré public supprimés en deux ans dans notre Académie —. Elle étrangle les mouvements d'Education populaire — disparition des emplois jeunes — qui concourent à l'éducation sur le temps libre.

En ce début de siècle, le défi est important. Comment faire pour que chacun, indépendamment de son origine sociale, ait accès à une école juste, à un environnement culturel ouvert à tous, à une possibilité d'apprendre et de s'élever tout au long de la vie ?

Dès la petite enfance, l'offre éducative doit se diversifier et se généraliser. Le système éducatif doit être organisé pour rééquilibrer les inégalités de départ et non les aggraver. Les temps autour de l'école doivent être structurés par les mouvements d'Education populaire et non par le marché. Enfin, dans une société en mutation permanente, les ressources culturelles et éducatives doivent être accessibles à tous pour une véritable éducation tout au long de la vie.

Pour cela, il nous faudra courage et audace.

AGENDA

Jeudi 10 février : 20 heures
au local fédéral,
réunion de la Commission Entreprises.

Jeudi 10 février : 20 heures
à l'Espace Evasion de Montgermont, **réunion organisée par Philippe Tourtelier**, Député, sur le thème : **«La réforme de l'Assurance Maladie : ce qui va changer».**

Lundi 14 février : 20 h 30
au local fédéral,
réunion de la Commission Education.

Samedi 5 mars : 9 h 30
à la salle Glenmor de Thorigné-Fouillard, **débat organisé par la section de Thorigné** sur le **Service Public.**

Samedi 12 mars : de 9 h 30 à 13 h 30
au Triangle bd de Yougoslavie à Rennes, **réunion de la Commission Santé ouverte à tous** sur **la thématique du médicament et le poids de l'industrie pharmaceutique dans notre système de santé.**

VIE FÉDÉRALE

La Fédération en séminaire

Samedi 22 janvier, 79 secrétaires de section, membres du Conseil fédéral et élus d'Ille-et-Vilaine se sont réunis en séminaire à l'Epi Condorcet de Saint-Jacques-de-la-Lande. Une journée entière consacrée aux perspectives d'actions que les socialistes entendent mener sur le département.

Illustrant son propos de son expérience de militant socialiste, de Maire de Saint-Jacques et de Conseiller Général, Daniel Delaveau a introduit la séance plénière du matin, présidée successivement par Frédéric Bourcier et Alain Yvergniaux, consacrée aux relations entre les acteurs de la vie du PS : parti, élus et représentants des différentes collectivités.

Après un rapide bilan de l'action de la nouvelle majorité du Conseil Général, Jean-Louis Tourenne a insisté sur la nécessité de tenir un langage commun avec la population, en soulevant la question de savoir si nos valeurs ont le même sens pour nos citoyens. Et de rappeler que la solidarité n'était pas le synonyme de la charité, ni de la générosité, mais bien la volonté de faire avancer la société en ne laissant quiconque au bord du chemin.

Observant l'évolution des techniques de la communication et la présence très diffuse de la pensée libérale dans la société, Edmond Hervé a mis l'accent sur la formation. Proposer aux militants d'appréhender les dossiers, de participer à des conférences, c'est leur assurer la promotion sociale et leur permettre l'accès aux responsabilités. Abordant le projet pour 2007, il a invité les socialistes, entre autres, à analyser toutes les inégalités, à dire le rôle de l'Etat, de la décentralisation et de la fiscalité, à répondre aux aspirations des citoyens en termes de logement, d'éducation.

Guy Jouhier a rappelé l'ambition du Groupe Socialiste du Conseil Général d'informer et d'être à l'écoute permanente des sections, deux moyens indispensables pour faire avancer nos idées partout en Ille-et-Vilaine.

Les participants se sont ensuite répartis en trois ateliers portant sur le développement du PS, la formation et les moyens de diffuser nos idées.

Après avoir présenté les modalités de travail du projet pour 2007, Frédéric Bourcier, Premier Secrétaire Fédéral, a animé le débat de l'après midi portant notamment sur le diagnostic de la société française.

L'heure de conclure allait bientôt sonner ; Gaëlle Andro, Rodolph LLavori, Cyrille Morel et Emeline Deschamps ont rapidement rendu compte des réflexions de leurs ateliers. L'équipe fédérale traduira concrètement les propositions exprimées ce 22 janvier.

Jean-Pierre Leborgne

D'UN RÉFÉRENDUM MILITANT … À UN RÉFÉRENDUM CITOYEN.

(Chronique mensuelle de décembre 2004 à juin 2005)

par Jean RAUX,

Professeur Emérite de Droit Européen

2 décembre 2004 Le OUI des socialistes français.

Le résultat du vote des militants du Parti Socialiste en faveur du Traité Constitutionnel avec près de 59% de oui et plus de 80% de votants, a eu un large écho au sein de l'Union Européenne (voir Agence Europe 4 de 2004 page 3 ; notamment les conclusions de F. Ricardi, éditorialiste attentif et réputé de l'actualité européenne).

1°. - «La preuve est faite que l'idée européenne a tout à gagner de débats francs et ouverts».

L'ouverture du débat par les partisans du Non a incité les partisans du Oui à approfondir leur analyse des dispositions pertinentes du Traité et à les interpréter au regard de leur contexte, de leurs finalités et compte tenu de la pratique et des résultats de l'Union.

2°. - «L'argumentation a été largement relayée par les médias au point de susciter un vrai débat dans l'opinion publique».

Grâce aux socialistes, destinataires du texte constitutionnel, beaucoup de citoyens en savent davantage sur les valeurs, les objectifs, les droits fondamentaux, la répartition des compétences, les modes de révision… sans compter les avancées ou les insuffisances de telle ou telle politique par exemple sociale ou fiscale. Ils ont découvert le compromis à l'échelle de l'Union.

3°. - «La campagne n'est pas restée exclusivement française».

Des partis socialistes de toute l'Union, dirigeants et parfois militants, ont fait irruption de façon toute naturelle dans la campagne alors même que le vote est demeuré la prérogative des militants socialistes français.

De même, la référence fréquente aux prises de position des instances de la Conférence Européenne des Syndicats (CES) a souligné la dimension européenne du combat social. La preuve a été faite que l'Europe ne se fait pas entre Français.

Demain, le débat sera européen. Le Traité Constitutionnel prévoit opportunément que «les partis politiques au niveau européen contribuent à la formation et à la conscience politique européenne et à l'expresion de la volonté des citoyens de l'Union» (art. 46 paragraphe 4).

La ratification sera nationale, mais elle sera inspirée par les premiers votes intervenus dans les Etats voisins, à commencer par le vote espagnol le 20 février. A son tour, le vote français influencera les votes suivants.

Tout risque politique est-il pour autant écarté lors du référendum grandeur nature ? Rien n'est moins sûr. Les nostalgiques déclareront une nouvelle fois «la patrie en danger» et entendront restaurer la souveraineté qui pourtant ne peut subsister que partagée. Certains désireront marquer leur différence pour mieux préparer leur avenir politique. Ils continueront à fustiger les élargissements en cours ou prévisibles et s'apercevront à leur corps défendant, qu'ils ont déplacé le mécontentement en direction du Traité Constitutionnel. D'autres persisteront dans un discours idéologique présumé internationaliste et donc naturellement européen, en fait franco-français coupé des réalités. Soyons clairs, la France, dans une Europe à vingt-cinq, n'occupe plus une position prédominante ; elle ne peut plus prétendre jouer de sa seule initiative un rôle de refondateur.

2 décembre 2004
Une stratégie globale autonome de l'Union Européenne.

L'opération militaire «Athéna» en Bosnie-Herzégovine a marqué la substitution de l'Union Européenne à l'Otan en vue de la sécurité et de la stabilité de ce pays, en conformité avec le concept de stratégie européenne présentée par Javier Solana, Haut Représentant, et adopté par le Conseil Européen en décembre 2003. Une force spécifiquement européenne de 7 000 hommes contribuera au maintien de la paix dans une approche «globale» de la sécurité. L'expérience apparaît comme une anticipation de ce que prévoit l'article 4-1 page 4 du Traité Constitutionnel quand il évoque une «capacité opérationnelle s'appuyant sur des moyens civils et militaires» (ex. : renseignement, police, justice…).
Une telle opération «en dehors de l'Union» peut être conduite en bonne intelligence avec l'Otan, a fortiori quand il s'agit de lui succéder. Elle n'en est pas moins complètement autonome dès lors qu'elle ne se situe pas dans «le domaine» d'une «agression armée sur le territoire» d'un Etat membre, hypothèse visée par l'article 41 page 7 du Traité Constitutionnel.

15 décembre 2004
Le Parlement Européen et la Turquie.

Le Parlement européen s'est prononcé à une large majorité pour l'ouverture de négociations en vue de l'adhésion de la Turquie à l'Union européenne (407 pour ; 262 contre ; 29 abstentions).
A une large majorité également (415 voix contre 259) le Parlement a rejeté l'alternative d'un «partenariat privilégié» que défendait l'euro-député français Jacques Toubon (PPE/UMP).
On notera que le Parlement européen a notamment invité la Turquie à retirer ses troupes d'occupation de la partie nord de Chypre, a subordonné l'ouverture des négociations à la reconnaissance de l'Etat Chypriote et a réclamé la reconnaissance du génocide des Arméniens en 1915 sans imposer de date.
Ce vote était un vote pour avis sans valeur contraignante conformément au traité de Nice.
Le Traité Constitutionnel sera un progrès dans la voie de la démocratisation de l'Union européenne puisque en phase finale de la procédure, le Conseil se déterminera à l'unanimité «après approbation du Parlement européen qui se prononce à la majorité de ses membres qui le composent (Art. 58).

16 - 17 décembre 2004
Le Conseil Européen et la Turquie.

Le Conseil européen sous la présidence néerlandaise, après recommandation de la Commission et avis du Parlement européen, a décidé d'ouvrir des négociations d'adhésion avec la Turquie à partir du 3 octobre 2005.
La décision a été adoptée sous réserve que Turquie ait signé le protocole additionnel d'Ankara étendant l'union douanière aux nouveaux Etats membres, dont Chypre. En effet, la Turquie ne reconnaît pas encore l'Etat Chypriote faute d'accord concernant la partie Nord de l'île occupée par l'armée turque. Un compromis proposé par le Secrétaire général de l'Onu n'a pas permis de débloquer la situation. Un référendum a été organisé, mais le compromis accepté par la population turque de Chypre a été refusé par la population gréco-chypriote.
La signature du protocole par la Turquie ne constitue pas une reconnaissance formelle de la République de Chypre mais ce sera un premier pas vers la normalisation des relations.
Un processus de négociation a été lancé. L'objectif déclaré est «l'adhésion». Les partenaires concrétisent ainsi une perspective ouverte dès 1963 par l'accord d'association co-signé par la CEE et ses Etats-membres. La perspective politique dépassait alors la compétence de la Communauté «Economique» Européenne. Les Etats-membres devaient s'engager à ses côtés. La signature de Maurice Couve de Murville, mandaté par le général de Gaulle, engage la France. De Gaulle considérait en effet la Turquie comme «la fenêtre de l'Europe en Méditerranée».
Bien évidemment, tout au long des négociations, la Turquie devra respecter les valeurs de l'Union inscrites dans l'article 2 du Traité Constitutionnel et adhérer au projet d'intégration

de l'Union dans le respect de l'ensemble des objectifs de l'Union figurant à l'article 3. La rédaction de l'article 1, paragraphes 1 et 2, ne laisse planer aucun doute.
«Négociation» ne veut cependant pas dire inexorablement «adhésion». Le processus de négociation en vue de l'adhésion demeure ouvert. En toute hypothèse, au terme de longues négociations de 10 à 15 ans, l'éventuel traité d'adhésion sera soumis à la ratification de la Turquie et de tous les Etats-membres. Pour leur part, l'Autriche et la France ont déjà fait savoir qu'elles organiseront un référendum à cet effet. Ce devrait être bientôt une obligation constitutionnelle pour la France.
La page devrait être logiquement tournée en vue de permettre un débat consacré exclusivement au Traité Constitutionnel. Ce n'est plus ou pas encore l'heure de débattre au fond de l'adhésion de la Turquie.
On remarquera cependant qu'un éventuel rejet du Traité Constitutionnel n'empêcherait pas l'Union Européenne et la Turquie de poursuivre les négociations d'adhésion. Paradoxalement, le rejet du Traité Constitutionnel priverait l'Union de la base juridique lui permettant de préparer un partenariat privilégié de voisinage (Art. 57). Le Traité de Nice ne permet en effet rien de tel. Enfin, «l'association» souvent suggérée comme palliatif existe déjà, puisque la Turquie est associée sur la base d'une union douanière.

16 - 17 décembre 2004
Les perspectives financières de l'Union Européenne.

Contrairement à ce qui est trop souvent avancé, le montant de l'enveloppe financière pluriannuelle de l'Union Européenne n'est pas fixé par les traités en vigueur ni par le Traité Constitutionnel (Art. 55 et 402). En réalité, les institutions de l'Union (Commission, Conseil, Parlement) se partagent successivement le pouvoir budgétaire (Art. 404) sur la base d'un accord pluriannuel purement politique entre Etats-membres. L'accord fixe les «perspectives financières» pour une période d'au moins cinq ans afin d'éviter les luttes annuelles du passé à propos du financement de chaque politique.
Dans l'immédiat et dans la perspective de la période 2007-2013, pendant laquelle le Traité Constitutionnel pourrait entrer en vigueur, le Conseil Européen a décidé de conclure à froid un nouvel accord, sous présidence luxembourgeoise, c'est-à-dire au plus tard le 30 juin 2005.
Six Etats (Allemagne, Autriche, France, Italie, Royaume-Uni, Suède) ont demandé que les perspectives financières soient fixées à 1% du PIB pour la période 2007-2013… alors que la Commission et le Parlement proposent 1,24%, afin de favoriser l'élargissement et de pouvoir investir dans la Recherche conformément aux engagements du sommet de Lisbonne en faveur d'une économie de la connaissance. La différence pourrait être de 210 milliards d'Euros !
Le problème n'est pas mince. La France considère que le revenu des agriculteurs a été garanti en 2002 jusqu'en 2013. Le Royaume-Uni invoque un accord de 1984 à Fontainebleau, lui permettant de déduire 2/3 de ses transferts financiers en tant que contributeur net de l'Union. L'Espagne n'entend pas renoncer à l'essentiel des aides régionales dont elle a jusqu'à présent bénéficié. Il est évident que J.-C. Juncker, Premier Ministre luxembourgeois, Président de l'Eurogroupe, et désormais Président de l'Union Européenne pour un semestre, devra solliciter non pas un mais tous les bénéficiaires d'avantages de régimes hier légitimes, mais aujourd'hui incompatibles avec les nouvelles obligations de l'Union. Le problème sera-t-il réglé lorsque Tony Blair prendra le relais pour le second semestre 2005 ?
L'Union a besoin d'une présidence qui assure ses fonctions avec autorité et continuité ; c'est ce que prévoit le Traité Constitutionnel. A l'avenir, le Président du Conseil Européen sera élu pour deux ans et demi, renouvelable une fois (Art. 22). La présidence sera alors à l'abri de brusques variations politiques.

22 décembre 2004
La condamnation de *Microsoft* un exemple.

Le Tribunal de Grande-Instance de l'Union Européenne a apporté sa contribution à une **«concurrence libre et non faussée».**
Le qualificatif «non faussée» a suscité bien des interrogations et des quolibets. L'objectif du Traité Constitutionnel (Art. 3, paragraphe 2) trouve pourtant ses racines dans le Traité de Rome de 1957, en particulier dans les règles communes de concurrence et leur sanction en cas d'abus de position dominante.
La Commission Européenne, en charge de la régulation du marché intérieur, a considéré en mars 2004, que le numéro un mondial du logiciel, la société *Microsoft,* avait constitué un abus de position dominante en imposant son logiciel, *Media-Player* (audio-vidéo), aux consommateurs de l'Union. Mis en demeure de ne plus intégrer son propre logiciel au célèbre *Windows, Microsoft* s'est vu infliger une amende de 496 millions d'euros (plus de 668 millions de dollars !) Du jamais vu ! *Microsoft* a saisi le tribunal de Grande Instance de l'Union. Or, par une décision du 22 décembre 2004, la juridiction européenne a ordonné à *Microsoft* d'appliquer sans délai les mesures imposées par la Commisssion Européenne sans attendre l'arrêt de la Cour de Justice de l'Union (Luxembourg) saisie en appel. La Commission a refusé d'entrer dans un processus de négociation. *Microsoft* est donc obligé de se conformer aux sanctions. Une nouvelle version de *Windows* va être proposée aux fabricants d'ordinateurs dès fin janvier.
Les quolibets ne sont plus de mise.
L'accusation «d'ultra-libéralisme» est irrecevable.
L'Union Européenne n'est pas soumise à la puissance américaine ou à la volonté des multinationales d'origine américaine.
Nous sommes bien dans une économie «régulée» dans un «Etat de droit».

28 décembre 2004
L'Union Européenne au service de la démocratie en Ukraine.

Victor Iouchtenko est élu au troisième tour des élections présidentielles de la République d'Ukraine.
Le respect des principes démocratiques, des Droits de l'Homme et de l'état de droit, valeurs fondamentales de l'Union Européenne, selon l'article 2 du Traité Constitutionnel, ont été considérées comme des références dans la mobilisation des démocrates ukrainiens.
L'Union Européenne a elle-même favorisé une solution pacifique en proposant sa médiation. Javier Solana, aujourd'hui Haut Représentant, a joué de façon remarquable le rôle de «facilitateur» en liaison avec la présidence néerlandaise de l'Union Européenne et en relation étroite avec la présidence polonaise du Conseil de l'Europe dont l'Ukraine et la Russie sont également membres.
L'Union a montré qu'elle était capable d'aider ses voisins à résoudre pacifiquement leurs conflits *(Le Monde 27 décembre. Page 3).*

31 décembre 2004
L'annonce du référendum

Le Président de la République Française annonce sa décision de recourir à un référendum «avant l'été», c'est-à-dire fin mai, au plus tard le 26 juin pour ratifier le Traité Constitutionnel. Le succès du référendum militant des socialistes l'a rendu plus audacieux. Plus question d'attendre. «A l'Est, du nouveau» : la Lituanie (11 novembre 2004) et la Hongrie (20 décembre 2004) ont déjà dit «oui».

Jean Raux
Professeur émérite de Droit Européen,
Section PS Rennes Nord-Est.

BILAN de la DROITE

EMPLOI

Nous devrions parler d'une absence de bilan ou plus simplement d'un dépôt de bilan dans ce domaine. Depuis juin 2002, tous les éléments d'une politique active de l'emploi mise en place par la gauche ont été détruits :

— suppression des emplois jeunes ;
— diminution du programme TRACE pour les jeunes en difficulté ;
— suppression de crédit pour les emplois aidés (CES, CEC) ;
— mise en place du RMA, contrat de travail au rabais sans protection ni garantie sociale ;
— suppression de la loi de modernisation sociale…

Cela se traduit par :

+ 185 100 chômeurs (catégorie 1) ;
+ 44 200 demandeurs d'emplois de moins de 25 ans ;
+ 95 800 chômeurs de longue durée ;
+ 248 500 allocataires du RMI.

Pour la première fois depuis plus de vingt ans, le nombre total d'emplois a reculé en France….

Le plus grand plan social de Raffarin,

c'est la suppression des emplois jeunes, 100 000 emplois détruits en deux ans… Les conséquences en sont désastreuses. Le taux de chômage des jeunes a augmenté de 2,4% ; de 19,2% en mai 2002, il est passé à 21,6% en octobre 2004, alors qu'il avait baissé de 7,2 sous la précédente législature. Mettre fin à ce dispositif est inconséquent : 85% des jeunes ont trouvé un emploi à l'issue de leur contrat dont 69% dans le secteur marchand.

Le dispositif de remplacement est inopérant, sur 170 000 jeunes entrés dans le dispositif CJE, il n'en reste aujourd'hui que 106 000, les créations nettes d'emplois ne s'élèvent qu'à 32000. Quant aux CIVIS, ils sont inexistants, seulement 300 contrats signés….

Une précarisation généralisée

Qu'il s'agisse des contrats non-marchands ou des stages de formation aux demandeurs d'emploi, l'orientation du gouvernement depuis 2002 repose sur une baisse généralisée des entrées dans ces dispositifs.

	Nombre de postes en 2002 (exécution)	Nombre de postes en 2003 (exécution)	Nombre de postes budgétisés en 2004	Solde 2004 par rapport à 2002
CES	294 000	252 000	171 000	- 123 000
CEC	42 000	28 500	16 000	- 26 000
TOTAL				**- 149 000**

	Nombre de postes en 2003 (exécution)	Nombre de postes budgétisés en LFI 2004	Soldes 2004 par rapport à 2003
Emplois jeunes	153 000	104 000	**- 49 000**
CJE	90 000	110 000	**20 000**
CIE	80 000	80 000	**0**

Face à ce bilan calamiteux, le trio Chirac – Raffarin – Borloo nous propose de la cohésion sociale…

Une loi d'idéologie libérale

Cette loi met en place l'ouverture au privé du service public de l'emploi, ce qui conduira à un système à deux vitesses. Les personnes les plus fragiles, les plus en difficultés érigeront au service public de l'ANPE. Par contre celles les moins éloignées de l'emploi bénéficieront de la première solution. Ainsi on pourra reproché à l'ANPE son manque de volontarisme.

Cette loi ignore également totalement les services des missions locales. La convention pluriannuelle entre l'Etat, l'ANPE et l'UNEDIC néglige le rôle essentiel de l'AFPA, elle-même mise à mal par l'adoption de la loi de décentralisation.

Cette loi s'attaquera aux demandeurs d'emploi plutôt qu'au chômage. En effet les missions d'indemnisation, d'insertion, de formation et d'accompagnement étant également en concurrence entre le privé et le public, les sanctions pourront être également prononcées par des organismes privés. L'UNEDIC pourra elle-même de sa propre initiative suspendre une indemnisation sans recueillir la moindre explication de celui-ci.

En guise de service public de l'emploi, le gouvernement ne propose que la création de 300 maisons de l'emploi. On ne sait encore pas si elles se superposent ou complètent l'existant.

Financement

De 2005 à 2009 12,8 milliards d'euros sont prévus, par contre 1,1 milliard figure dans le budget 2005. La contribution de l'Etat au financement de cette loi apparaît bien maigre. Alors que les départements au titre de l'action sociale dépensent chaque année 17 milliards…

La face cachée d'une loi de régression sociale

La loi Borloo abroge de fait la loi de modernisation sociale de la gauche. Elle supprime notamment les pouvoirs donnés aux CE en amont des licenciements ; les entreprises ne seront plus obligées de s'engager dans la réduction du temps de travail avant d'avoir recours aux plans sociaux. Elle remet également en cause toutes les avancées de la gauche depuis 1982 et de la jurisprudence.

Suite du Bilan de la Droite :

Revue de détail :

— Un simple accord d'entreprise, même minoritaire, pourra écarter les dispositions d'ordre public sur les licenciements économiques (recours à l'expert comptable, suppression de l'obligation de reclassement par simple indemnisation.

— Abandon des jurisprudences *Framatome* et *Majorette* de 1996, la mise en œuvre du plan de sauvegarde de l'emploi ne sera plus obligatoire quand l'employeur propose une modification du contrat de travail à ses salariés, mais uniquement si ces derniers la refusent. C'est-à-dire quand le licenciement est inéluctable.

— Le refus de la modification du contrat de travail est présenté, dans la définition même du licenciement économique, comme un motif propre de licenciement. La voie est désormais ouverte à ce que le licenciement soit jugé dès que le salarié refuse une modification de son contrat.

— Réduction des délais de recours pour contester la procédure de consultation du comité d'entreprise et pour contester le licenciement lui-même, ils sont ramenés à quinze jours suivants chaque réunion du CE, et à un an à compter de la notification du licenciement. Les grands plans sociaux sont directement concernés.

— Le comité d'entreprise n'aura plus à être consulté avant le lancement d'une offre publique d'achat ou d'une offre publique d'échange. Les salariés seront une nouvelle fois mis devant le fait accompli.

— En cas de désaccord entre l'employeur et les membres du CE, c'est le premier qui aura le dernier mot pour fixer l'ordre du jour de comité. Le patron sera systématiquement en position de force.

— LA PERLE, le temps passé entre le lieu de travail et le chantier ne sera plus comptabilisé comme temps de travail. Ce recul privera les travailleurs du paiement de nombreuses heures de travail.

En conséquence, qu'ils s'appellent Borloo, Raffarin ou Chirac, c'est bien à des télégraphistes du MEDEF à qui les salariés ont à faire. MEDEF : 150% des revendications satisfaites ; syndicats de salariés : 500% de désolation en plus. Notre projet doit recevoir l'assentiment des salariés. N'en doutons pas, alors n'hésitez pas à rejoindre la commission Entreprises, et à participer à l'élaboration du projet 2007.

Patrick LEBORGNE
Secrétaire Fédéral

EDUCATION

Dans le cadre du projet 2007.

Assises régionales de l'Education

5 février 2005
Théâtre National de Bretagne
Le Grand Huit
à RENNES
1, rue Saint-Hélier - métro Gare

en présence de

François HOLLANDE
Premier Secrétaire du PS

9 h 30 : Accueil

10 h 00 : Ouverture des Assises par **Frédéric BOURCIER**, Premier Secrétaire Fédéral d'Ille-et-Vilaine

10 h 15 : *L'éducation (missions, enjeux, obstacles) et les inégalités devant l'éducation.*
Intervention de **François FLAHAULT**, Philosophe, Directeur de Recherche au CNRS

11 h 00 : *Education tout au long de la vie : la question éducative, une priorité du projet des socialistes, une approche globale nécessaire.*
Travaux en trois ateliers

12 h 30 : Repas sur place (participation 14 €)

14 h 00 : *Education et territoires.*
Edmond HERVE, Maire de Rennes et Président de Rennes Métropole
Yves DUTERCQ, Enseignant-chercheur au Centre de Recherche en Education (Université de Nantes)

14 h 30 : Rapports sur les propositions des trois ateliers et débat avec la salle
Conduite du débat : **Annick PHAN**

16 h 00 : **François HOLLANDE** : *L'Education au cœur du projet des socialistes en 2007.*

17 h 00 : Fin des travaux

TROIS ATELIERS

Education tout au long de la vie : la question éducative, une priorité du projet des socialistes, une approche globale nécessaire.

Introduction des travaux des ateliers
par **Geneviève NOBLET**,
Secrétaire Fédérale Education, Enseignement supérieur et Recherche de la Fédération du Morbihan

Atelier N° 1
Education tout au long de la vie : le rôle des familles.

Présentation et animation :
Marie-Claire **BOULARD-GALLIOT,** Secrétaire Fédérale à l'Education, la Formation et la Jeunesse de la Fédération des Côtes d'Armor
Rapporteur et secrétariat :
Geneviève NOBLET, Secrétaire Fédérale du Morbihan

Atelier N° 2
Education tout au long de la vie : le rôle du système éducatif.

Présentation et animation :
Annick PHAN, Secrétaire Fédérale aux Relations extérieures de la Fédération du Finistère
Rapporteur et secrétariat :
Gilbert GRAMOUILLE, Délégué Fédéral Education de la Fédération du Finistère

Atelier N° 3
Education tout au long de la vie : la place du temps libre.

Présentation et animation :
Christine PIROT, Membre de la Commission Fédérale Education d'Ille-et-Vilaine
Rapporteur et secrétariat :
Roger MASSON, Délégué Fédéral Education de la Fédération d'Ille-et-Vilaine

Les horaires seront bouleversés pour participer à la manifestation pour les 35 heures, l'emploi et le droit du travail.

Commission paritaire : 0505 P 10160 - **Dépôt légal :** N° 590 - Parti Socialiste, 45 bis, boulevard de la Liberté - 35000 RENNES
Directeur de la publication : Frédéric BOURCIER - **Responsable de la Rédaction :** Emeline DESCHAMPS - **Comité de lecture :** le Bureau Fédéral - Imprimerie Fédérale du Parti Socialiste d'Ille-et-Vilaine